

Luxembourg, le 22 janvier 2024

Circulaire n° 2024-005

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux,
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Examens de promotion des fonctionnaires communaux – année 2024

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître par la présente les dates auxquelles seront organisés les examens de promotion des deux sessions de l'année 2024.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir la présente circulaire ainsi que les formulaires d'inscription aux fonctionnaires intéressés.

Groupe et sous-groupe de traitement	Fonction	Session I/2024	Session II/2024
D1 - à attributions particulières	Artisan	16.05.2024	18.11.2024
	Agent municipal	17.05.2024	21.11.2024
	Agent de transport	23.05.2024	05.12.2024
B1 - technique	Chargé technique	21. - 22.06.2024	19. - 20.11.2024
C1 - technique	Expéditionnaire technique	13. - 14.06.2024	25. - 26.11.2024
B1 - éducatif et psycho-social	Professionnel en sciences humaines	14.06.2024	15.11.2024
		Délai d'inscription : 01.03.2024	Délai d'inscription : 04.09.2024

Des examens de promotion de groupes de traitement qui ne figurent pas ci-dessus seront organisés par le ministère des Affaires intérieures si un besoin est signalé par les entités communales.



Groupe de traitement B1 et C1, sous-groupes administratifs

Les examens de promotion des groupes de traitement susmentionnés se dérouleront du 25 septembre au 29 novembre 2024.

Les épreuves écrites des examens auront lieu les 25, 26 et 27 septembre 2024.

Les candidats devront envoyer leur demande d'inscription au service examens et formations du ministère des Affaires intérieures moyennant le formulaire annexé jusqu'au 17 juin 2024 au plus tard.

Les dates auxquelles seront organisés les cours relatifs aux différents modules vous seront communiquées par voie de circulaire dans les meilleurs délais

Finalement, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser aux agents du ministère des Affaires intérieures pour toute question ayant trait à la présente circulaire :

Service examens et formations tél. 247-74651

examen.formation@mai.etat.lu

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures



Léon Gloden

